HAL open science

Maurice Duplessis orateur

Denis Monière, Dominique Labbé

▶ To cite this version:

Denis Monière, Dominique Labbé. Maurice Duplessis orateur. Colloque Duplessis, son milieu, son époque, Sep 2009, Québec, Canada. pp.217-235. ⟨halshs-00465108⟩

HAL Id: halshs-00465108

https://shs.hal.science/halshs-00465108v1

Submitted on 19 Mar 2010

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Autorisation HAL

HAL Authorization

Société du patrimoine politique du Québec
Centre interuniversitaire d'études québécoises

Colloque
Duplessis, son milieu, son époque

Québec, 25 septembre **2009**
(Hôtel du Parlement)

Denis Monière
(Université de Montréal)

Dominique Labbé
(Institut d'Etudes Politiques de Grenoble)

Maurice Duplessis orateur

Vocabulaire, style et axes de communication du chef de l'Union nationale

Résumé :
Application de la statistique lexicale à 52 discours de M. Duplessis prononcés entre 1929 et 1959 (environ 120 000 mots). La classification automatique distingue trois types de discours et deux styles. A partir de 1947 et 1959, il n'y a aucune évolution historique notable. Son vocabulaire marque un fort ancrage dans l'espace géographique et social, une faible personnalisation du propos et une préférence pour le « nous », un discours fortement polémique et plus tourné vers la conservation du pouvoir que vers l'action. M. Duplessis s'inscrivait dans une vision traditionnelle du monde et de la société québécoise.

Mots clefs : Duplessis ; Québec ; Discours politique ; Statistique lexicale

Cette communication a été publiée dans : Denis Monière (ed). *Maurice Duplessis vous parle*. Québec : Société du patrimoine politique du Québec, 2009, p. 217-235.

Texte prononcé lors du colloque.
***Pour toute citation, se reporter à l'ouvrage* Maurice Duplessis vous parle.**

Maurice Duplessis orateur :
Vocabulaire, style et axes de communication du chef de l'Union nationale

Denis Monière Université de Montréal
Dominique Labbé Institut d'études politiques de Grenoble

Les contemporains de M. Duplessis ont tracé un portrait contrasté du personnage et de son discours, leur perception étant le plus souvent dictée par leur position partisane. Jean-Charles Bonenfant le qualifie d'admirable procédurier qui dominait tout le monde en Chambre[1]. Yves Prévost[2] soutient quant à lui qu'il prenait les travaux parlementaires au sérieux même s'il lui arrivait de faire des calambours et de se moquer de ses opposants ou même de ses propres ministres.[3] Le député libéral Émilien Lafrance, quant à lui, le juge comme un grossier personnage. Richard Desrosiers soutient que le premier ministre utilisait des procédés oratoires simplificateurs, moralisateurs et partisans :

> Le chef ne cherche ni à convaincre, ni à expliquer, ni à enseigner ou éduquer. En aucune circonstance, son intervention ne se traduit en démonstration rationnelle et franche. Il n'apporte pas d'arguments logiques pour appuyer ses dires, et ses idées se résument en quelques points seulement. Jamais il n'appuie ses positions sur des chiffres, des statistiques etc. Le chef de l'Union nationale préfère rester dans le vague et parler sans précision lorsqu'il traite d'une question jugée complexe. Il ne nuance jamais sa pensée et aucune hésitation ne trahit son discours… Maurice Duplessis cherche plutôt à frapper et à émouvoir l'auditoire. Ses discours s'avèrent en réalité des manifestations de son autorité.[4]

Ces traits caractéristiques sont peut-être exacts, mais ils peuvent aussi bien avoir été amplifiés par le corpus utilisé pour cette analyse qui repose essentiellement sur des extraits de discours publiés dans le journal *Le Devoir*. Or la sélection d'extraits par un journal d'opposition[5] reflète probablement plus les visées idéologiques du journal que le contenu réel des discours. Un journal retient ce qui va dans le sens de sa politique éditoriale et peut délaisser ce qui ne confirme pas sa position. Quoiqu'il en soit, cette image est celle qu'ont retenue et diffusée, après 1960, les commentateurs, journalistes, historiens et sociologues qui ont caractérisé le régime duplessiste de « grande noirceur »

---

[1] Voir *Nous avons connu Duplessis*, p. 47.
[2] Ministre dans le cabinet Duplessis de 1953 à 1960
[3] *Ibid.* p. 64.
[4] Richard Desrosiers, *L'idéologie de M. Duplessis*, Mémoire de maîtrise, université de Montréal, 1971 p. 201-202.
[5] En 1956, ce journal furent interdit de séjour dans les assemblées publiques de l'Union nationale en raison de son acharnement critique.

et qui ont présenté le chef de l'Union nationale comme un homme autoritaire, intransigeant, paternaliste et dominateur.

Plus récemment des analyses fondées sur des méthodes plus rigoureuses ont nuancé l'image rétrograde, passéiste ou traditionaliste du régime duplessiste. Gilles Bourque, Jules Duchâtel et Jacques Beauchemin ont publié deux ouvrages révisant le rôle historique du duplessisme. Dans *Restons traditionnels et progressifs*, une approche socio-sémantique a mis en évidence le caractère paradoxal de l'idéologie duplessiste qui se déploie dans une époque de transition entre la société traditionnelle et la société moderne. [6] Ces auteurs mettent l'accent sur certaines caractéristiques du discours unioniste comme la centralité des notions afférentes à l'agriculture, la valorisation de la paysannerie, la promotion de la tradition et de la stabilité liée à la question constitutionnelle et à la défense de l'autonomie provinciale, et surtout l'idée de progrès économique.

Cette étude novatrice présente bien les politiques publiques du régime duplessiste, mais elle ne peut être considérée comme pleinement représentative des discours de M. Duplessis lui-même puisqu'elle repose sur l'analyse des discours du budget. Or, ces discours obéissent à des contraintes spécifiques : ils sont préparés par le ministre des finances et non par le premier ministre, ils doivent être approuvés par le gouvernement, ce qui peut impliquer des négociations, des concessions et des compromis. Enfin, ils s'adressent certes aux parlementaires et au public en général, mais plus directement au milieu des affaires ce qui peut induire aussi des concessions aux visées modernistes de la bourgeoisie.

Dans leur deuxième étude,[7] ces auteurs ont élargi leur corpus en incluant les discours constitutionnels, les discours du trône, les discours législatifs et ce qu'ils appellent les discours électoraux. Mais encore là, pour ces deux dernières catégories, ils s'appuient sur les discours rapportés par les journaux et non pas sur un corpus de discours intégraux. De plus, ils incluent aussi des discours provenant de plusieurs locuteurs (députés et candidats) de l'Union nationale de sorte qu'on ne sait jamais très bien qui parle. Cette ambiguïté se reflète d'ailleurs dans l'usage interchangeable qu'ils font des concepts de "discours duplessiste" et de "discours unioniste". Ils tentent de montrer que

---

[6] Voir *Restons traditionnels et progressifs*, Montréal, Boréal, 1988.
[7] *La société libérale duplessiste*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1994.

cette idéologie est fondée sur les éléments centraux de la modernité et du libéralisme que sont les appels au progrès, aux droits, à la justice et à la liberté et qu'elle amorce aussi la modernisation de l'identité québécoise en donnant une signification politique au territoire et à la population québécoise. « La notion de progrès constitue la valeur centrale du duplessisme ».[8]

Les perceptions sont affaire d'époque et de positionnement idéologique. Nous n'avons pas l'intention de situer notre communication sur ce terrain, que ce soit pour valider cette image négative ou pour la revisiter et la rendre plus positive. Nous allons soumettre un ensemble substantiel de discours intégraux, réellement prononcés par le chef de l'Union nationale à une analyse lexicométrique qui évite les interprétations subjectives inhérentes aux études qui s'appuient sur des morceaux choisis ou sur des lectures thématiques dont on ne peut contrôler les procédures[9].

1. Le corpus et la typologie des discours

Le corpus couvre 30 ans de vie politique, soit de 1929 à 1959. Il comprend 52 discours qui totalisent 116 120 mots. Peut-on effectuer des regroupements en fonction de leurs caractéristiques lexicales de ces discours? Les situations d'énonciation induisent-elles des spécificités lexicales? Peut-on repérer une évolution au cours du temps? Le calcul des distances associé avec une classification automatique permet de répondre aux deux premières questions. Il sera répondu à la troisième grâce à l'observation du rythme d'apparition des mots nouveaux.

Trois groupes de discours et deux styles

La distance intertextuelle mesure le nombre de mots différents séparant deux textes[10]. Les 52 textes forment 1 326 couples différents et autant de distances que l'on peut synthétiser grâce à une classification arborée. Le graphique, issu de cette classification, représente la position de chaque texte par rapport à tous les autres en restituant leurs proximités et leurs éloignements respectifs (graphique 1 ci-dessous). Sur ce graphique,

---

[8] *Ibid*, p. 112.

[9] Le logiciel de lexicométrie a été mis au point par Cyril et Dominique Labbé. Pour une description détaillée de cette méthode voir nos livres : *Le discours gouvernemental*, Paris, H.Champion, 2003 et *Les mots qui nous* gouvernent, Montréal, Monière-Wollank Éditeurs, 2008.

[10] Pour une présentation de la méthode : Cyril et Dominique Labbé, "A Tool for Literary Studies", Literary *and Linguistic Computing*, 21-3, 2006, p. 311-326.

la distance séparant deux textes est symbolisée par la longueur du chemin à parcourir - en suivant les traits - pour joindre ces deux textes.

Graphique 1 : Les trois groupes de discours de M. Duplessis

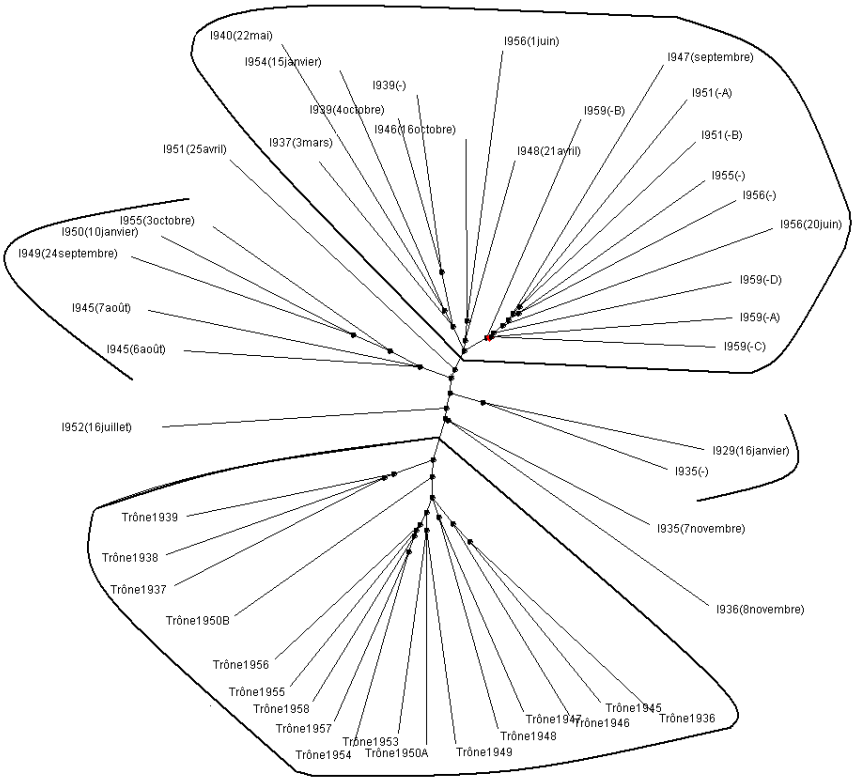

La classification distingue 3 groupes de discours :

- en bas du graphe : tous les discours du trône (18 textes comprenant au total 25 277 mots);

- au centre du graphe, les discours institutionnels, soit 11 textes comportant au total, 15 807 mot : trois réponses aux discours du trône - prononcées en tant que chef de l'opposition (16 janvier 1929, 29 janvier 1930 et 1935) - et 6 discours à propos des relations avec le gouvernement fédéral et la constitution fédérale : 6 août 1945, 7 août 1945, 24 septembre 1949, 10 janvier 1950, 25 septembre 1950, 3 octobre 1955;

- au sommet du graphique, on trouve principalement des discours électoraux sur les branches du centre gauche et des discours de circonstance, sur la branche du côté droit de l'hémisphère supérieur, soit 23 textes comprenant 70 130 mots.

Cette partition provient donc avant tout du "genre". En effet, les discours du trône étaient soigneusement rédigés à l'avance et étaient fortement contraints par le moule

institutionnel. Au centre, il s'agit également de textes rédigés retrouvés dans les archives de M. Duplessis. Dans ce groupe, tous ceux figurant à gauche du graphe concernent la constitution canadienne et les relations avec le gouvernement fédéral qui a été la préoccupation majeure de M. Duplessis tout au long de sa carrière. Enfin, les discours classés dans le haut sont pour la plupart des discours plus improvisés prononcés devant des auditoires, soit à l'occasion de salons de l'agriculture, d'inauguration, ou encore à l'occasion d'assemblées électorales, et qui ont été transcrits de l'oral.

Dès lors, cette première partition montre que le style de Duplessis varie selon les situations d'énonciation mais elle ne peut répondre à la question chronologique. Quel a été l'effet du temps sur le discours de M. Duplessis? Cet orateur a-t-il été sensible aux transformations profondes de la société québécoise durant ces trente années ?

Insensible au temps ?

La lexicométrie permet de répondre objectivement à cette question sans faire intervenir le jugement de l'observateur. Il s'agit d'observer le rythme d'apparition des mots nouveaux[11]. Un afflux de vocabulaire signifie que l'orateur aborde un nouveau thème. A l'inverse, si les mots nouveaux se font rares, l'orateur répète des choses qu'il a déjà dites auparavant. Le graphique ci-dessous décrit ce phénomène chez M. Duplessis.

Graphique 2 : l'accroissement du vocabulaire

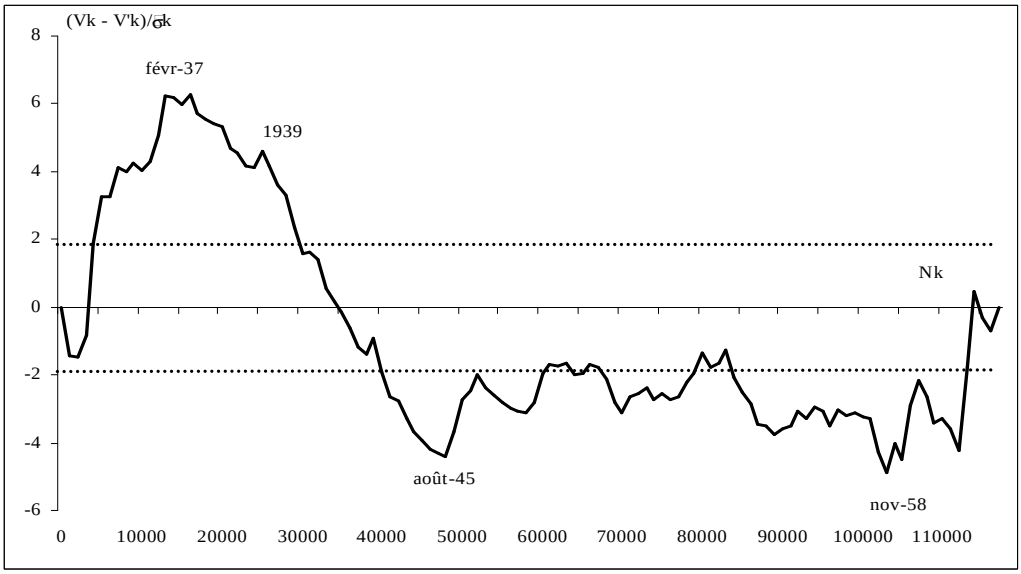

[11] La méthode est présentée dans : Cyril Labbé, Dominique Labbé & Pierre Hubert. "Automatic Segmentation of Texts and Corpora". *Journal of Quantitative Linguistics*. 11-3 : décembre 2004, p. 193-213.

Sur ce graphe, l'axe horizontal représente l'accroissement moyen. Si l'apparition des mots nouveaux avait été régulière, tous les points se trouveraient dans l'intervalle compris entre les deux droites pointillées, ou "zone de fluctuation normale". Quand la courbe est orientée vers le haut, cela signifie que l'orateur aborde de nouveaux thèmes ; quand elle est orientée vers le bas, les mots nouveaux se font rares et l'orateur répète des choses déjà dites auparavant. Quand la courbe est en dessus de l'intervalle, il s'agit d'une période d'innovation ; en-dessous, l'inspiration manque.

Au fond, ce graphique prouve que M. Duplessis pratiquait ce qu'il prêchait : la stabilité. Hormis durant la première année de gouvernement où il introduit les nouvelles orientations législatives de l'Union nationale, il n'y a pratiquement pas d'innovation lexicale ou de nouvelles thématiques.

Quels sont donc ces thèmes auxquels M. Duplessis est resté fidèle jusqu'à sa mort ? Le vocabulaire en donne une idée assez précise.

2. Le vocabulaire de M. Duplessis : l*es mots les plus fréquents*

Les noms propres remplissent une fonction spécifique dans le discours : ils assurent l'ancrage des propos dans l'espace géographique (toponymes), économique (noms d'entreprises), social et politique (notamment par les noms de personne).

Tableau 1. Les noms propres les plus fréquents

Rang		Fréquence
1	Québec	586
2	Ottawa	190
3	Taschereau	129
4	Union nationale	121
5	Godbout	111
6	Lapointe	97
7	Canada	86
8	Canadien	41
9	Bouchard	39
10	Montréal	38

Chez M. Duplessis, la géographie politique est asymétrique : la "province du Québec" est face à "Ottawa" et l'Union nationale face à… des individualités. En effet, M. Duplessis parle très souvent de son parti ("Union nationale") mais pratiquement jamais du "parti libéral". Ce dernier est réduit à ses chefs (Taschereau, Godbout, Lapointe, Bouchard…). Autrement dit, la forte présence de ses adversaires dans l'index des noms

propres est révélatrice d'un discours polémique (cette tendance sera attestée par d'autres indicateurs).

Il faut enfin souligner l'absence du nom propre "Québécois" et l'usage presqu'exclusif de la référence identitaire canadienne. M. Duplessis se définit comme "Canadien" avant tout. Il utilise ce vocable de deux façons : il l'emploie pour affirmer son appartenance au Canada lorsqu'il prend la parole dans le cadre de rencontres fédérales-provinciales, mais ce mot prend aussi un sens ethnique lorsqu'il l'utilise pour différencier le groupe francophone des autres groupes. Il se substitue alors au vocable Canadien français qu'il emploie d'ailleurs très peu (seulement 6 fois) tout comme l'adjectif "canadien-français" (6 reprises également) qu'il associe à la "mère", à la "famille", à la "race" et à la "nation" canadienne-française.

Les substantifs les plus souvent utilisés donnent une idée plus précise des principaux thèmes abordés par M. Duplessis (tableau 2).

Tableau 2. Les substantifs les plus fréquents
(extraits de l'index classé par fréquences décroissantes)

Rang		Fréquence
1	province	1067
2	gouvernement	777
4	droit	338
5	dollar	279
6	million	242
9	travail	161
12	pouvoir	146
13	progrès	145
14	intérêt	143
15	politique	142
17	agriculture	137
18	cultivateur	128
19	école	122
20	peuple	122
25	devoir	100
26	terre	100
27	prospérité	99
33	autorité	88
34	colonisation	88
42	éducation	78
47	industrie	75

Puisque M. Duplessis est premier ministre, le syntagme "gouvernement de la province de Québec" contient logiquement les mots les plus fréquents. La défense des "droits" et

des "intérêts" du Québec est le but essentiel de ce gouvernement. En effet, la question constitutionnelle est une préoccupation constante de M. Duplessis et elle est représentée notamment par les mots suivants : "droit" (4e rang), "autonomie" (76e rang), confédération (81e rang), "constitution" (85e rang). Elle se manifeste aussi par la fréquence des adjectifs "provincial" (1er rang des adjectifs) et "fédéral" (3e rang).

L'argent public est le second thème. Contrairement à ce que certains analystes ont soutenu, les discours de M. Duplessis contenaient beaucoup de chiffres comme l'attestent les vocables "dollar" et "million" qui arrivent en tête de liste[12]. M. Duplessis déploie une logique de comptable pour justifier sa bonne gestion des fonds publics en comparant les finances de la province à celle des autres provinces et surtout pour réclamer du gouvernement fédéral ce qu'il appelait "notre butin" avec la récupération des droits de taxation.

L'agriculture est un autre thème central de sa rhétorique. Jusqu'à la fin de son règne, M. Duplessis vantera les mérites de l'agriculture comme source de progrès et de prospérité de la société québécoise. « Sans agriculture, il n'y a pas de progrès possible »[13] : "agriculture" arrive au 17e rang, "cultivateur" au 18e, "terre" (26e), "colonisation" (34e). En revanche, l""industrie" arrive loin derrière en 47e position (avec 75 occurrences).

L'action gouvernementale est menée au nom du "progrès", (13e rang) celui de la province d'abord et ensuite celui de l'agriculture dont dépend la prospérité individuelle et collective.

Fait moins connu que la lexicométrie met en évidence, il faut noter l'importance que M. Duplessis accorde à l'éducation et à l'école mais il faut préciser que cette responsabilité n'incombe pas à l'État mais aux parents et aux institutions religieuses. A cet égard, la faible fréquence du mot "État" (77e rang et 61 occurrences) est symptomatique d'une vision du politique conservatrice et hostile à l'intervention publique.

Parmi les autres caractéristiques du lexique de M. Duplessis, il faut relever la faible personnalisation de son discours puisqu'il utilise deux fois plus souvent le "nous" (1 577 fois) que le " je" (836 fois).

---

[12] Rappelons que les discours du budget ne figurent pas dans cette analyse.
[13] Voir p. 223.

Le sens des mots

M. Duplessis a beaucoup utilisé des mots comme "droit" et "progrès". Tous les hommes politiques affectionnent ces mots "flous" et fortement valorisés. Qui oserait se déclarer hostile au droit ou au progrès? Mais qu'entendait-il par là?

Pour définir le (ou les) sens précis que M. Duplessis donnait à un mot, le programme informatique relève toutes les attestations de ce mot dans le corpus et repère les autres mots les plus fortement associés avec lui. Cette association peut être positive (les deux mots vont ensemble). Ainsi "province" et "prospérité" sont les 2 substantifs le plus fortement associés à "progrès", formant l'un des syntagmes les plus répétés ("le progrès et la prospérité de notre province"). Cette association peut aussi être négative : les deux mots se repoussent. Quand l'un survient, l'autre est absent ou très rarement employé. Ainsi les mots "école", "terre" ou "million de dollars" sont les plus significativement sous-employés quand M. Duplessis parle du "progrès".

Pour éclairer ces réseaux d'associations et d'exclusions, le logiciel recherche également les phrases les plus caractéristiques de cet univers, c'est-à-dire, celles qui contiennent le plus de mots associés positivement et le minimum de mots associés négativement. Elles fournissent autant d'exemples éclairants, à la manière des citations dans un dictionnaire de langue. Voici à titre d'exemple la phrase la plus caractéristique du mot "progrès" chez M. Duplessis :

> "Les remarquables *progrès* dont bénéficient notre immense province et, spécialement, de grandes régions autrefois peu favorisées, *progrès* qui s'avèrent grandissants, nécessitent des dépenses considérables qui exigent l'utilisation plus complète des sources de revenus que la constitution canadienne reconnaît aux provinces, à la province de Québec en particulier" (17 novembre 1954, reprise les 11 novembre 1955, 13 novembre 1957 et 13 novembre 1958).

Cette phrase illustre l'imbrication des thèmes et montre que "progrès" n'est pas le propos essentiel. Il s'agit à nouveau de la "constitution canadienne" et des droits du Québec, notamment en matière fiscale.

Puis viennent le "progrès de l'agriculture" et un autre thème caractéristique de M. Duplessis : la coopération entre le travail et le capital.

> "Parmi les entreprises privées, le premier rang revient à l'agriculture, forteresse de l'ordre et fondement de tout *progrès* durable." (7 novembre 1951).

"La coopération entre le travail et le capital est indispensable au *véritable progrès*" (14 janvier 1948, 13 novembre 1947 – reprise sous une forme quasi identique le 12 février 1947 et le 7 novembre 1951).

C'est donc probablement à tort que certains ont fait du "progrès" une notion essentielle du "duplessisme". Ce n'était qu'un mot assez vague au service des principaux thèmes : la défense du Québec dans l'Union canadienne, la prospérité de l'agriculture et des cultivateurs – principale base électorale de l'Union nationale - et la paix sociale, notamment dans l'industrie.

3. Le style de M. Duplessis

Trois indices sont utilisés pour évaluer le style : diversité et spécialisation du vocabulaire, poids des verbes et des noms ; longueur et structure des phrases.

Diversité et spécialisation du vocabulaire

La diversité du vocabulaire traduit la capacité plus ou moins grande d'un auteur à varier ses expressions pour éviter la répétition des mêmes vocables à des intervalles rapprochés. Cette aptitude est mesurée par le nombre de vocables différents employés dans un intervalle de 10 000 mots. Par exemple, chez M. Duplessis, l'indice moyen de diversité du vocabulaire est égal à 1 588 (pour dix mille mots). Cela signifie que l'on trouve en moyenne 1 588 vocables différents dans tous les extraits possibles longs de 10 000 mots qui peuvent être tirés de ce corpus. Une forte diversité (supérieure à 1 800) signale généralement un sujet maîtrisé, un discours portant sur une question à laquelle le locuteur a longuement réfléchi et pour laquelle il pense détenir la "bonne solution". Une faible diversité (inférieure à 1 500) signalerait la situation inverse, mais elle peut aussi être le résultat d'un choix conscient : ne pas s'engager et se réfugier derrière des formules convenues et prudemment répétées. Enfin, pour un même orateur, la diversité est généralement supérieure dans un texte écrit (ou récité) par rapport à celle de ses interventions orales spontanées.

Alors que M. Duplessis employait 1 588 mots différents par 10 000 mots, ses successeurs immédiats dans la décennie suivante en emploieront respectivement 1 768 (Lesage), 1 687 (Johnson), 1 800 (Bertrand). La moyenne des premiers ministres québécois jusqu'à nos jours est de 1 610. Les choix de M. Duplessis apparaissent donc clairement : simplicité du propos. Il utilisait toujours à peu près les mêmes mots et ne reculait pas devant la répétition.

D'autre part, la spécialisation du vocabulaire mesure la capacité d'un auteur à réserver l'emploi de certains vocables au traitement d'un thème particulier. Par exemple, chez M. Duplessis cet indice est égal à 80‰. Cela signifie que, sur 1 000 mots pris au hasard dans le corpus, 80 d'entre eux sont tirés d'un vocabulaire qui n'est employé que pour le thème traité dans le passage considéré. Quant il aborde un sujet particulier, tout orateur a en effet le choix entre deux solutions. Il peut utiliser un vocabulaire spécialisé, concernant le sujet, avec le risque de ne pas être compris par une partie de l'auditoire, voire de passer pour pédant. À l'inverse, il peut se contenter des vocables utilisés dans la vie courante ou dans les domaines les mieux connus du grand public. Dans ce cas, son propos sera plutôt métaphorique. Ce dernier "genre" comporte aussi quelques risques : passer pour un "baratineur" peu sérieux, méprendre certains auditeurs, etc.

L'indice de spécialisation des discours de M. Duplessis est aussi l'un des plus faibles des premiers ministres québécois dont l'indice moyen est de 128. Seuls J Lesage et R Lévesque ont des indices plus faibles que lui avec respectivement 57 et 78, J. Parizeau ayant le discours le plus spécialisé avec un indice de 242[14].

Longueur et structures des phrases

La longueur des phrases d'un auteur et l'organisation interne de celles-ci sont révélatrices du style de cet auteur et de sa conception de la communication.

Dans le tableau 3, figurent les tailles moyennes (nombre total de mots divisé par le nombre de phrases) associées à une mesure standard de la dispersion autour de ces moyennes. M. Duplessis s'inscrit légèrement au-dessus de la moyenne de ses successeurs avec 28 mots par phrase comparativement à 26,8 en moyenne pour ses successeurs, mais cette longueur de phrase varie grandement d'un discours à l'autre, voire au sein d'un même texte. C'est une caractéristique qu'il partage avec R. Lévesque. Une bonne partie des discours sont des improvisations, ce qui donne un mélange de phrases brèves, percutantes, et de périodes plus longues, généralement préparées.

[14] Voir D. Labbé et D. Monière, *op. cit.* p. 27 et 46.

Tableau 3. Taille moyenne des phrases et variation autour de la moyenne

	Taille moyenne (mots)	Variabilité %
M. Duplessis	28,0	73,4
J. Lesage	29,5	56,3
D. Johnson	29,1	60,8
J.-J. Bertrand	27,6	57,4
R. Bourassa(1)	28,9	63,7
R. Lévesque	37,4	71,3
J. Parizeau	21,3	67,6
L. Bouchard	23,7	64,0
B. Landry	25,6	61,7
J. Charest	21,2	61,8

Selon M. Cressot, "la phrase longue répond à une vision totale et complexe et à une volonté de rendu synthétique". Elle est l'outil de la démonstration. À l'inverse, la phrase courte présente une vision fragmentaire et nette, "une conclusion péremptoire, un trait"[15]. Elle est plus incisive et mieux appropriée à la polémique. Sans doute est-ce pour cela qu'il y a tant de phrases brèves dans les discours de M. Duplessis.

Malgré ce souci de simplicité, la structure de la phrase reste relativement complexe. Le nombre de ponctuations internes à la phrase donne un bon indice de cette complexité. Chez M. Duplessis, il y en a presque 2 par phrases (1,9), c'est-à-dire beaucoup plus que tous ses successeurs, à part R. Lévesque.

Ces caractéristiques – longueur, variabilité et complexité relative élevées – ne sont pas forcément propres à la personnalité de M. Duplessis; plus probablement elles doivent être rattachées à son temps. En effet, on observe, dans tous les corpus politiques contemporains, une propension à la phrase courte et peu complexe qui était inconnue il y a un demi-siècle dans le discours public qui était plus emphatique.

Nom ou verbe ?

Le choix entre le nom et le verbe est un choix stylistique majeur qui n'influe pas forcément sur le contenu du message. Sauf pour désigner les personnes et les lieux, on peut toujours choisir d'ordonner le propos autour d'un verbe ou d'un nom. Ce choix est en partie contraint par le genre du discours, comme on peut le constater en comparant la "carte d'identité grammaticale" des discours du trône de M. Duplessis avec celle de ses autres textes (tableau 4).

[15] Marcel Cressot. *Le style et ses techniques*. Paris : PUF, 1963, p. 207.

Tableau 4 Densité des catégories grammaticales dans les discours du trône de M. Duplessis comparés à ses autres discours.

Catégories	A Autres (‰)	B Discours du trône (‰)	(B-A)/A %
Verbes	150,6	119,0	-21,0
Formes fléchies	*91,2*	*63,7*	*-30,1*
Participes passés	*25,3*	*18,7*	*-26,2*
Participes présents	*2,9*	*3,3*	*15,7*
Infinitifs	*31,1*	*33,2*	*6,7*
Noms propres	23,0	8,6	-62,7
Noms communs	197,7	227,2	14,9
Adjectifs	55,4	108,9	96,7
Adj, participe passé	*5,4*	*8,4*	*55,9*
Pronoms	103,7	56,0	-46,0
Pronoms personnels	*54,2*	*30,4*	*-44,0*
Pronoms démonstratifs	*14,2*	*3,8*	*-73,4*
Pronoms possessifs	*0,1*	*0,2*	*49,7*
Pronoms indéfinis	*2,8*	*2,3*	*-15,2*
Pronoms relatifs	*23,4*	*15,3*	*-34,5*
Déterminants	201,0	210,2	4,6
Articles	*134,9*	*152,8*	*13,3*
Nombres	*38,0*	*13,3*	*-65,2*
Possessifs	*13,6*	*30,6*	*125,6*
Démonstratifs	*5,3*	*5,0*	*-6,4*
Indéfinis	*9,2*	*8,5*	*-7,1*
Adverbes	54,2	35,1	-35,2
Prépositions	156,3	178,9	14,5
Conjonctions	56,7	55,4	-2,3
Conjonctions de coordination	*34,2*	*43,6*	*27,6*
Conjonctions de subordination	*22,5*	*11,8*	*-47,6*
Mots étrangers	0,7	0,5	-28,1

Le passage d'un discours souvent assez spontané (colonne A) à un discours plus institutionnel - et donc fortement contraint (colonne B) - se traduit par les changements suivants :

- forte baisse du verbe. Un recul légèrement supérieur à 20% signifie qu'un cinquième des verbes ont disparu, ce qui est considérable.

- les pronoms sont affectés d'un mouvement de recul encore plus fort, spécialement les démonstratifs (ce, ceci, cela) qui sont plutôt du domaine de l'oral et les pronoms personnel, spécialement le "je" (-70%). Dans les discours du trône de cette époque, le

premier ministre fait très peu sentir sa présence et c'est le "gouvernement" qui s'exprime par sa bouche.

- même chose pour les adverbes, spécialement "ne… pas" – la polémique doit se dissimuler dans les discours du trône ! -, et les conjonctions de subordination, particulièrement "que" parce qu'elles suivent très souvent un verbe.

A l'inverse, les substantifs et les adjectifs connaissent une hausse de leur emploi à peu près de même ampleur et de sens inverse.

Le recul des noms propres et des nombres est également significatif car ces deux catégories assurent une sorte d'interface entre le discours et la réalité. Leur effacement signale donc que les discours du trône de cette époque sont avant tout des exercices formels où l'orateur s'en tient aux principes et aux généralités.

Les notions de "groupe nominal" et de "groupe verbal" permettent de résumer ces tendances et de comparer M. Duplessis à ses successeurs (tableau 5).

Tableau 5. Poids relatifs des groupes nominaux et verbaux (%) (non compris les mots étrangers)

	Groupe nominal (%)	Groupe Verbal (%)
Discours du trône :		
M. Duplessis	77,7	22,2
Premiers ministres québécois (1959-1999)	72,8	27,1
Autres discours :		
M. Duplessis	66,8	33,1
Premiers ministres québécois (1960-2005)	64,3	35,5

Conclusions

Par rapport à ses successeurs, les propos de M. Duplessis se caractérisent par :

- un fort ancrage dans l'espace – social et géographique – et surtout le calendrier et les finances ;

- une faible personnalisation de son propos et un suremploi très caractéristique du "nous".

- une faiblesse des démonstratifs qui indique un discours peu pédagogique (ce qui confirme a contrario son caractère polémique déjà signalé).

Par rapport à ses successeurs, M. Duplessis présente surtout une orientation vers le nom plutôt que vers le verbe. Selon l'interprétation dominante chez les théoriciens du style, un excédent du groupe verbal (pronom+verbe+adverbe) indique une tension et une orientation vers l'agir car la plupart des verbes impliquent un sujet et une action, donc une confrontation avec la réalité. À l'inverse, le suremploi de groupes nominaux (substantif+adjectif+déterminant) trahirait une propension à la stabilité et à la conservation.

M. Duplessis était d'abord soucieux de conserver le pouvoir. Rien d'étonnant donc à ce que, après les deux premières années de pouvoir, son discours ait été plus tourné vers la conservation du pouvoir que vers l'action et l'innovation.

Il est probable aussi que son conservatisme lui ait été dicté par sa base électorale – essentiellement rurale – et par ses relations avec le pouvoir fédéral. Voici la phrase la plus caractéristique de M. Duplessis, comparé à ses successeurs :

> "La confédération canadienne, depuis son origine, ne constitue pas seulement une entente entre les quatre provinces pionnières, mais un pacte sacré conclu entre les deux grandes races dont la coopération amicale et juste est indispensable à l'unité canadienne bien comprise, au progrès et à la prospérité du pays et des provinces"[16]

En effet, notre analyse a surtout permis de révéler le pivot autour duquel s'ordonnait le discours de M. Duplessis : le statut du Québec dans la fédération canadienne. M. Duplessis utilisait beaucoup le substantif "confédération" et jamais "fédération". Pourtant il n'emploie jamais l'adjectif "confédéral" mais énormément "fédéral" (dont 39 fois dans "gouvernement fédéral"). On a donc une asymétrie bien significative. Le Canada est toujours désigné comme étant une *confédération* et jamais comme une *fédération*. Pourtant, M. Duplessis parle de la constitution comme d'un pacte "fédéral", jamais "confédéral", et du gouvernement d'Ottawa comme d'un pouvoir "*fédéral*", jamais "confédéral". Ce flottement sémantique nous amène au cœur de la contradiction du discours nationaliste canadien-français. Il s'agit d'une forme d'auto-occultation qui cache, sous un vocabulaire inadéquat, une impuissance chronique à transformer le réel. On parle de *confédération canadienne* parce qu'on désire voir le Canada prendre cette forme constitutionnelle qui établirait l'égalité entre les deux peuples fondateurs. Mais ce projet ne peut s'incarner politiquement dans le cadre du fédéralisme canadien. De ce

[16] Discours du 10 janvier 1950

point de vue, il n'y a pas de coupure entre Duplessis et ses successeurs. Il a réclamé comme Lesage après lui un statut particulier pour le Québec et il a prononcé l'expression « Maître chez nous »[17] bien avant lui.

L'univers intellectuel de Duplessis est organisé autour du respect du droit tant dans les questions constitutionnelles que dans les rapports sociaux. Voici une des phrases les plus caractéristiques où ce vocable est utilisé pour définir la position constitutionnelle du chef de l'Union nationale :

> Unissons nous tous afin que, le 25 octobre prochain, une grande clameur, indépendante de la censure et au-dessus de la censure, une grande clameur enthousiaste fasse entendre clairement à nos ennemis que nous entendons rester maîtres chez-nous, que nous plaçons notre patrie avant les partis, que nous voulons que Québec soit conduit par la province de Québec et pour les gens de Québec et non pas que Québec soit conduit par Ottawa et pour les gens d'Ottawa, que nous sommes unis pour l'autonomie, que nous sommes unis pour la défense de nos droits…[18]

Ce vocable arrive au 4e rang des substantifs les plus fréquents (338 fois) et constitue une spécificité du lexique de Duplessis comparé à celui des autres premiers ministres du Québec. Le respect du droit est la condition essentielle de la stabilité et du progrès de la société. Le droit fixe les règles du jeu et balise les voies de l'action. Toute transgression de l'ordre établi devient une menace à la stabilité. Duplessis avait une conception fixiste de l'ordre politique et social parce que cet ordre répondait à une volonté transcendante. Les références à l'intervention divine sont omniprésentes dans ses discours (Dieu 16, providence 37 fois) Il subordonne son action politique à une volonté extérieure : « J'ai la satisfaction de pouvoir dire que j'ai mis au service de ma province et de sa population tous les faibles talents que la providence m'a donnés et toute l'énergie dont je suis capable. »[19] Les progrès et le bien-être qu'ils procurent sont le résultat de la volonté divine : « L'homme est le roi de la création. Les choses créées doivent servir à l'homme. Mais l'homme doit en utilisant les choses créées pour son bienfait, pour son progrès et pour son bien-être, ne pas oublier qu'il doit tout cela à l'Être suprême »[20] À cet égard, il s'inscrit beaucoup plus dans une vision traditionnelle du monde que dans une vision moderniste.

---

[17] Discours prononcé le 21 avril 1948
[18] Discours du 4 octobre 1939
[19] Discours 4 octobre 1939
[20] Discours prononcé à l'occasion de l'inauguration du barrage de la Beauharnois, 25 avril 1951.